

# Au diable les cours de religion ?

■ A l'école, comme ailleurs, si on chasse le spirituel, il ne faudra pas s'étonner que des élèves fragiles nourrissent davantage leur quête de sens via d'obscures officines et des sites Web fanatisés.

## Le regard du prêtre

Par un curieux effet de boomerang, l'attentat de Charlie Hebdo a relancé en Communauté Wallonie-Bruxelles un bon vieux débat sur les cours de religion et de morale laïque à l'école. Ils seraient un frein à l'intégration des élèves et devraient donc être remplacés par un cours "neutre" de citoyenneté. C'est oublier que les tueurs du musée juif de Bruxelles et des attentats de Paris, étaient tous Français – pays où il n'y a pas de cours confessionnels dans les écoles. Oublier que la France laïque connaît des problèmes d'intégration, au moins aussi aigus que les nôtres. Si une adaptation des cours de religion/morale laïque – héritage du pacte scolaire de 1959 – est envisageable en Belgique à la lumière des évolutions de société, il est donc inopportun de l'entreprendre en surfant sur l'émotion générée par le bain de sang parisien.

Pour d'aucuns, faire une croix sur les cours confessionnels est une étape sur le chemin du réseau scolaire unique. Supprimer les cours de religion/morale laïque, standardiserait l'offre scolaire. Le moment venu – face à des programmes pédagogiques identiques – la conclusion s'imposera que la fusion des réseaux est une question de saine gestion. Ayant fait les deux écoles, je suis favorable à des passerelles d'entraide entre établissements officiels et libres, mais peu convaincu par cette velléité de réseau unique. Aux

adversaires de l'enseignement libre, je rappelle en outre que – qui dit "fusion" – ne pense pas forcément réseau "public". S'inspirer du dynamisme de l'enseignement catholique et de... l'ULB, permettrait de bâtir un réseau unique "libre", au sein duquel chaque pouvoir organisateur se choisirait une orientation philosophique – confessionnelle ou non. Cette voie-là respecterait la lettre et l'esprit de l'Article 24 de la Constitution: "*L'enseignement est libre [...]. La communauté assure le libre choix des parents*". La tutelle publique superviserait le contenu de l'enseignement, veillerait à la solidarité entre écoles et ferait en sorte qu'une diversité suffisante de choix philosophiques existe au sein de l'offre scolaire. Personnellement, un choix de réseau me semble préférable.

Mais revenons-en au cœur du débat: comment intégrer au programme scolaire le questionnement philosophique, le dialogue interconfessionnel et l'éducation à la citoyenneté? Réponse: tout cela est déjà présent dans les cours de religion et de morale laïque. Je puis concevoir qu'une partie de cet enseignement soit désormais donnée en commun dans le réseau officiel et qu'une attention renouvelée y soit consacrée au sein du libre. A condition de ne pas retirer ces cours aux enseignants formés en sciences religieuses ou à la morale laïque, pour les confier à

d'autres ayant un diplôme "garant de neutralité". Chacun convient qu'un prof d'éducation physique doit être sportif; un prof de maths, matheux; un prof de littérature, lecteur... Enseigner une matière spirituelle, implique donc d'être formé à la quête de sens et rompu au dialogue entre foi et raison – autant par diplôme que par implication personnelle. Alors "oui" à un certain panachage des cours de religion/morale laïque, via le rassemblement/échange occasionnel des classes, professeurs, voire même réseaux. Mais si l'école traite la spiritualité comme une matière toxique à n'enseigner que sous protection du filtre d'une hypothétique neutralité; si elle renonce à intégrer la croissance spirituelle du jeune dans son offre pédagogique – il ne faudra pas s'étonner que certains élèves fragiles nourrissent encore davantage leur quête de sens en fréquentant d'obscures officines et des sites Web fanatisés. Le drame Charlie rappelle l'importance de la laïcité. Mais il existe d'autres modèles que la laïcité à la française. A l'école, comme ailleurs – chassez le spirituel...

→ Blog: <http://minisite.catho.be/ericdebeukelaer/>

**ERIC  
DE BEUKELAER**  
Chroniqueur.